

AVENANT N°1
Protocole entre les transporteurs d'élèves et étudiants en situation de handicap et
le Département de la Haute-Savoie du 07/07/2023

ANNEXE TARIFAIRE 2024/2025

Ci-dessous les tarifs applicables dans le cadre du présent protocole :

		<= à 10 km	Plus de 10 km
Forfait complet	TTC	30 €	
Prise en charge du 1^{er} élève	TTC	5 €	5 €
Prise en charge du 2^{ème} élève	TTC	10 €	10 €
		avec objectif d'augmentation du nombre de groupage	
Prise en charge du 3^{ème} élève et +	TTC	5 €	5 €
Coûts kilométriques			
A vide (limités à 15 km maxi)	TTC		1 €
En charge (entre le domicile et l'établissement)	TTC		3,05€

Chapitre I - Précisions terminologiques

- **FORFAIT COMPLET** : correspond au coût de mise à disposition d'un véhicule et de réalisation d'un parcours d'une distance de 10km ou moins entre le domicile et l'établissement. Le prix doit couvrir toutes les charges pour la réalisation de ce trajet
- **PRISE EN CHARGE** : il s'agit d'une indemnité complémentaire en fonction du nombre d'élèves dans le véhicule. Pour les trajets de 10 km ou moins, si deux élèves sont transportés, le coût sera donc de 45 €. Pour les tranches au-delà de 10 km, si deux élèves sont transportés, le prix de base est de 15 € auxquels s'ajoutent les indemnités kilométriques.
- **Coûts kilométriques :**
 - **matin** : Lieu 1---> (à vide) --->**domicile élève**---> (**en charge**) --->**établissement**
 - **soir** : **établissement**---> (**en charge**) --->**domicile élève**---> (à vide) --->lieu 1
 - La prise en compte des kilomètres à vide (approche ou dégagement) est limitée à 15 km.
- **Prise en charge TPMPR** : La prise en charge est de 10€ pour les enfants en fauteuil manuel et de 40€ pour les enfants en fauteuil électrique nécessitant un accompagnement et l'utilisation d'un véhicule spécifiquement équipé.